

Grand Prix des Jeunes

Article 1 :

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours, appartenant aux catégories jeunes.

Article 2 :

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 3 :

Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

Article 4 :

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 5 : Finalité

Reprise de la saison, revue des effectifs. Les vainqueurs de tableaux minimes et cadets –filles et garçons- sont qualifiés pour le top 8.

Article 6 :

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge..

L'inscription est fixée à 2 € par joueur engagé.

Les clubs devront faire parvenir les inscriptions de leurs joueurs à l'aide de la feuille au secrétariat de la Ligue pour le mercredi (20 heures) précédant la compétition au plus tard (date de réception) accompagnée du règlement.

Aucune inscription ne sera prise après cette date.

Article 7 :

La commission « jeunes » se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur (liste PES).

Article 8 :

10 tableaux sont organisés :

1. Tableau A : Poussins
2. Tableau B : Poussines
3. Tableau C : Benjamins
4. Tableau D : Benjamines
5. Tableau E : Minimes garçons
6. Tableau F : Minimes filles
7. Tableau G : Cadets Garçons
8. Tableau H : Cadettes
9. Tableau I : Juniors garçons
10. Tableau J : Juniors filles

Article 9 :

Le déroulement est identique pour tous les tableaux : poule puis tableau à élimination directe.

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 4 parties dans la journée. Toutefois, en fonction du nombre d'engagés, le Juge Arbitre ou la commission « jeunes » pourra modifier la compétition afin de respecter le côté sportif.

Article 10 :

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 11 :

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive régionale, en concertation avec la commission « jeunes ».

Article 12 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Le responsable de l'épreuve est : Gérald MARTIN – 06.86.77.13.12 – Deus83700fr@yahoo.fr

GRAND PRIX DES JEUNES

DIMANCHE 30 Septembre 2012

à

ARLES - 13200

**Gymnase Louis BRUN
Route de Port Saint Louis
Avenue L. VISSAC**

Tél. 04.90.49.84.18

Pointage des juniors garçons et Cadets	⇒ 9 H 30
Pointage des minimes garçons et benjamins	⇒ 10 H 30
Pointage des poussins	⇒ 11 H 30
Pointage de toutes les filles	

Licence ou pièce d'identité avec certification médicale
Tenue réglementaire exigée - Balles fournies par les joueurs

Sandwichs et Boissons sur place